



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDE

Par la présente, la Demande d'offre à commande est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande d'offre à commande restent les mêmes.

N° de la modification :	Date de la modification :
3	Le 4 aout 2016
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :	
ECCL-RFSO-16-0007	
Titre :	
Services de formation linguistique	
Date de clôture de la demande de proposition :	
Le 24 aout, 2016 - 14:00 (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:	
Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de	N° de tél.
Chantal Lagacé	819-939-1233

Partie 1. INTERPRÉTATION

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande d'offre à commande pour des services de formation linguistique qui porte le numéro ECCL-RFSO-16-0007 datée du 13 juillet 2016 (la « DOC »). La présente modification fait partie intégrante de la DOC.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DOC et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DOC, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. QUESTIONS ET RÉPONSES

Les questions suivantes ont été posées suite à la DOC et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question 12 – (Modification à la Question 9)

Questions : Il est dit que l'offrant peut proposer un maximum de 4 ressources enseignantes principales et deux ressources enseignantes substitut. Les critères cotés sont par ressource enseignante et sont d'un maximum de 25 points pour les critères touchant aux ressources. A-t-on plus de points si on propose plus de ressources ? Comment départagez-vous deux offrants si l'un proposait 2 ressources et l'autre le maximum des 4 ressources ?

Réponses : **(Ceci est une modification à la Question 9)**

Non, il n'y a pas plus de points octroyés pour plusieurs ressources.

Si l'offrant propose plusieurs ressources enseignantes principales et/ou ressources enseignantes substituts, chacune d'entre elles sera évaluée, et la somme des points obtenus sera divisée par le nombre de ressources enseignantes principales et/ou ressources enseignantes substitut proposées.

Veuillez-vous référer à la Partie 3 - Modification

2.2 Question 13

Questions : Quelle est la proportion de cours de français par rapport aux cours d'anglais?

Réponses : En moyenne, 70% de formation en français versus 30% de formation en Anglais.

2.3 Question 14

Questions : Combien d'apprenants par année auront besoin de cours à temps partiel individuels en français et en anglais et comment se répartissent-ils par niveau de compétence langagière?

Réponses : Les services de formation linguistique est une nouvelle initiative pour Élections Canada. Les séances auront lieu selon les besoins d'Élections Canada, à cet effet la proportion et la répartition par niveau de compétence langagière ne peuvent être déterminées.

2.4 Question 15

Questions : Pourriez-vous s'il vous plait nous laisser savoir quel sera le montant estimatif annuel pour la DOC?

Réponses : Les services de formation linguistique est une nouvelle initiative pour Élections Canada. Les séances auront lieu selon les besoins d'Élections Canada, à cet effet le volume ne peut être déterminé. Aucune limite de budget n'est définie pour ce besoin.

2.5 Question 16

Questions : En ce qui concerne les critères O3 et O5 : pour le formulaire Annexe B de la Partie 7 –devons-nous remplir ce formulaire pour chaque personne à laquelle l'instructeur a enseigné durant une année (jusqu'à 1 060 heures chaque année) afin de prouver que l'instructeur répond aux exigences obligatoires? De plus, pour obtenir le maximum de points, nous devrions alors fournir des noms de clients pour une période de plus de 9 années pour chaque instructeur.

Nous posons cette question parce que la majorité des instructeurs ne travaillent pas avec 1 client pour obtenir 1 060 heures en un an. En fait, la plupart ont de multiples étudiants au cours de l'année et pour prouver les heures, il faudrait beaucoup de paperasse pour illustrer les heures des instructeurs afin de prouver qu'ils effectuent plus de 9 540 heures d'instruction.

Nous vous demandons s'il serait possible d'inscrire dans leurs curriculum vitæ une ventilation annuelle du nombre total des heures d'enseignement avec le formulaire de l'Annexe B rempli pour trois clients pour chaque instructeur pour illustrer qu'ils répondent aux exigences.

Réponse : Le Modèle de projet d'enseignement/référence de client doit inclure le nombre d'heures d'enseignements accumulées pour chaque ressource d'enseignement par client.

C.-à-d. : De multiples dates seront acceptées dans chaque Modèle de projet d'enseignement/référence de client par client.

Partie 3. Modifications

3.1 Partie 7 de la DOC – Critères d'évaluation techniques

Supprimer: Partie 7 de la Doc – Critères d'évaluation techniques en entier.

Insérer: Partie 7 de la Doc – Critères d'évaluation techniques (révisé le 4 aout, 2016)
joint à cette modification de la DOC.

Services de formation linguistique

PARTIE 7 — Critères d'évaluation technique (Révisé le 4 août 2016)

SECTION A — INSTRUCTIONS AUX OFFRANTS

Les informations et instructions suivantes sont liées à la présentation et à l'évaluation des critères cotés et obligatoires d'évaluation des ressources contenues dans cette demande de soumissions :

1. Les offrants doivent seulement satisfaire aux critères d'évaluation liés à la catégorie (catégorie des services en français et/ou catégorie des services en anglais) pour laquelle ils font une offre. Les offrants peuvent soumettre une offre pour une catégorie, ou pour les deux catégories (sous pli séparé).
2. Les offrants peuvent proposer plusieurs ressources dans une seule offre (au maximum, quatre (4) ressources enseignantes principales et deux (2) ressources enseignantes substitués).
3. Si l'offrant propose plusieurs ressources enseignantes principales et/ou ressources enseignantes substitués, chacune d'entre elles sera évaluée, et la somme des points obtenus sera divisée par le nombre de ressources enseignantes principales et/ou ressources enseignantes substitués proposées.
4. Une ressource enseignante principale ne peut pas être proposée comme ressource enseignante substitut, et vice versa.
5. Afin de faciliter l'évaluation des offres, Élections Canada demande aux offrants de reprendre les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Les offrants doivent identifier clairement dans leur offre l'endroit où chaque critère est traité.
6. Tous les diplômes d'études/attestations/qualifications professionnelles doivent avoir été obtenus au plus tard à la date de clôture des offres.
7. Il ne suffit pas de copier-coller des extraits de la DOC dans les tableaux de ressource proposée pour démontrer que l'exigence est respectée. L'expérience doit être démontrée en citant des exemples précis de travaux qui ont été effectués par la ressource proposée et qui sont liés aux critères d'évaluation pertinents. Si la réponse de l'offrant ne démontre pas entièrement que le projet mentionné satisfait à l'exigence, alors cette expérience de projet ne sera pas prise en considération.
8. Une année d'expérience correspond à au moins 1 060 heures d'enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des apprenants adultes.
9. Sauf indication contraire dans les critères individuels, l'expérience démontrée doit avoir été complétée au cours des sept années précédant la date de clôture de l'offre.
10. En plus des renseignements demandés pour chaque critère, l'offrant doit joindre les coordonnées complètes du client relativement à chaque description d'expérience,

notamment le nom et le titre de la personne-ressource du client ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse de courriel. La personne-ressource du client pour tout projet ou expérience doit être un employé de l'organisation cliente d'origine. Élections Canada se réserve le droit de demander les coordonnées du client en tout temps durant le processus d'évaluation, aux fins de vérification.

11. Les ressources proposées qui ne satisfont pas à la totalité des critères d'évaluation ou qui n'obtiennent pas les minimums fixés pour les critères cotés numériquement seront écartées.

SECTION B — DÉFINITIONS

Sauf indication contraire explicite, les termes en majuscules utilisés dans les critères d'évaluation technique ont les définitions qui leur sont attribuées dans l'offre. Ces définitions s'appliquent tant dans leur forme singulière que plurielle, ainsi qu'au masculin et au féminin, le cas échéant.

TABLEAU A — CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES

n°	Critères d'évaluation technique obligatoires	Méthode de notation
01	<p>Informations de l'annexe A — Identification des services</p> <p>Les offrants doivent remplir l'Annexe A de la Partie 7 — identification des services pour chaque candidat proposé, et déterminer la ou les catégories de services proposés.</p>	<input type="checkbox"/> Respecté <input type="checkbox"/> Non respecté
02	<p>Ressources pédagogiques proposées</p> <p>L'offrant doit proposer une (1) ressource enseignante principale et une (1) ressource enseignante substitut*.</p> <p>L'offrant doit indiquer le nom de chaque ressource enseignante principale et substitut proposée.</p> <p>Chaque ressource enseignante (principale et substitut) proposée par l'offrant doit posséder les qualifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un baccalauréat d'une université canadienne reconnue; • un certificat TESL et/ou certificat FSL. <p>Dans les cas où les études ont été réalisées dans un établissement à l'extérieur du Canada, seule une attestation d'équivalence octroyée par une institution accréditée pour la reconnaissance d'équivalences canadiennes des titres de compétence sera acceptée.</p> <p>Exigence de présentation</p> <p>L'offrant doit démontrer que chaque ressource proposée répond à cette exigence, en fournissant une photocopie d'un certificat valide et d'un diplôme qui en témoigne.</p>	<input type="checkbox"/> Respecté <input type="checkbox"/> Non respecté

n°	Critères d'évaluation technique obligatoires	Méthode de notation
	<p>REMARQUE : *L'offrant peut proposer plus d'une ressource pour chaque champ de travail (consulter la SECTION A — INSTRUCTIONS AUX OFFRANTS pour voir des renseignements détaillés.)</p>	
<p>O3</p>	<p>Expérience des ressources enseignantes en matière de prestation de services de formation linguistique</p> <p>Les ressources enseignantes principales et substituts proposées doivent avoir deux* (2) années d'expérience de l'utilisation d'un programme de français et/ou d'anglais langue seconde de l'École de la fonction publique du Canada (EPFC).</p> <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>L'offrant doit clairement démontrer qu'il possède l'expérience requise en remplissant l'annexe B de la partie 7 — Projet d'enseignement/modèle de référence client pour chaque ressource qui lui permet de satisfaire aux critères obligatoires.</p> <p>Note à l'offrant</p> <p>L'offrant doit aussi inclure les renseignements suivants pour chaque ressource enseignante proposée :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. nombre d'heures d'enseignement accumulées; b. langue et niveau enseignés; c. nom du/des programme(s)* utilisé(s); d. un curriculum vitae à jour pour chacune des ressources enseignantes principales et substituts proposées. <p>*Une année d'expérience correspond à au moins 1 060 heures d'enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des apprenants adultes.</p> <p>Sauf indication contraire dans les critères individuels, l'expérience démontrée doit avoir été complétée au cours des sept années précédant la date de clôture de l'offre.</p>	<p><input type="checkbox"/> Respecté</p> <p><input type="checkbox"/> Non respecté</p>
<p>O4</p>	<p>Expérience de l'offrant en matière de prestation de services de formation linguistique</p> <p>L'offrant doit avoir été en affaires depuis au moins dix (10) années, période pendant laquelle il fournissait des services de formation linguistique en anglais et/ou en français comme langue seconde à des apprenants adultes, et ces services doivent avoir couvert les sujets mentionnés à l'annexe A – Énoncé des travaux de la présente DOC.</p> <p>Dans le cas d'une coentreprise, au moins un (1) des membres de la coentreprise doit avoir été dans les affaires depuis au moins dix (10) ans.</p> <p>Exigence relative à la présentation</p>	<p><input type="checkbox"/> Respecté</p> <p><input type="checkbox"/> Non respecté</p>

n°	Critères d'évaluation technique obligatoires	Méthode de notation
	<p>L'offrant doit soumettre un (1) des documents suivants démontrant qu'il a été en activité pendant au moins dix (10) ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> I. une copie du certificat d'enregistrement du nom commercial de l'entreprise; II. une copie du certificat d'enregistrement de l'entreprise (provincial ou territorial); III. une copie du certificat de constitution en société de l'entreprise (fédéral). 	
O5	<p>Expérience en matière de prestation de services de formation linguistique au sein de la fonction publique fédérale</p> <p>Les ressources enseignantes principales et substituts proposées de l'offrant doivent avoir fourni des services de formation linguistique en langue seconde à des apprenants adultes en anglais et/ou en français au sein de la fonction publique fédérale pendant au moins cinq (5) ans.</p> <p>Exigence relative à la présentation :</p> <p>L'offrant doit démontrer qu'il possède l'expérience requise en remplissant l'annexe B de la partie 7 — Projet d'enseignement/modèle de référence client pour chaque projet d'enseignement qui permet aux ressources enseignantes principales et substituts proposées de satisfaire aux critères obligatoires.</p> <p>Note à l'offrant</p> <p>L'offrant doit aussi inclure les renseignements suivants pour chaque ressource enseignante proposée :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. nombre d'heures d'enseignements accumulées; b. langue et niveau enseignés; c. un curriculum vitae à jour de la personne proposée. 	<p><input type="checkbox"/> Respecté</p> <p><input type="checkbox"/> Non respecté</p>
O6	<p>Exigences relatives aux installations de l'offrant</p> <p>L'offrant doit proposer une ou des installations qui sont situées dans un rayon de 20 km de l'ACEC et qui satisfont aux exigences indiquées à la section 19. INSTALLATION de l'annexe A — Énoncé des travaux de la présente DOC.</p> <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>La soumission doit comprendre les renseignements suivant pour chaque installation proposée :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. adresse de l'installation proposée par l'offrant pour la formation; b. taille de la salle de classe ou des salles de classe, et description de tout le mobilier et de tous les matériaux nécessaires pour fournir la formation 	<p><input type="checkbox"/> Respecté</p> <p><input type="checkbox"/> Non respecté</p>

n°	Critères d'évaluation technique obligatoires	Méthode de notation
	linguistique; c. nombre de salles de classe proposées; d. liste des installations additionnelles disponibles. Il est entendu et convenu par l'offrant qu'EC peut inspecter les installations de l'offrant en tout temps et sans préavis.	
O7	<p>Installations</p> <p>L'installation proposée par l'offrant doit être située à une distance maximale de 0,5 km d'un arrêt de transport en commun.</p> <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>La soumission doit inclure les renseignements suivants pour chaque installation proposée :</p> <ul style="list-style-type: none"> I. l'adresse de l'installation ou des installations; II. la distance entre l'/les arrêt(s) de transport en commun et chacune des installations proposées. 	<input type="checkbox"/> Respecté <input type="checkbox"/> Non respecté
O8	<p>Installations</p> <p>L'installation proposée par l'offrant doit être accessible aux personnes à mobilité réduite (accès au bâtiment, ascenseur, salles de bain, etc.).</p> <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>La soumission doit inclure les renseignements suivants pour chaque installation proposée :</p> <ul style="list-style-type: none"> I. l'adresse de l'installation ou des installations; et II. une description de l'accès offert pour les personnes à mobilité réduite. 	<input type="checkbox"/> Respecté <input type="checkbox"/> Non respecté

TABLEAU B — CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE COTÉS — RESSOURCE ENSEIGNANTE PRINCIPALE

n°	Critères d'évaluation technique cotés	Maximum de points
C1	<p>Expérience en matière d'enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des adultes</p> <p>La ressource enseignante principale proposée devrait avoir plus de cinq (5) années d'expérience en enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des apprenants adultes de niveaux débutant, intermédiaire et avancé, au moyen d'au moins un des programmes de l'EFPC ou de tout autre programme de formation linguistique en anglais et/ou en français.</p>	

n°	Critères d'évaluation technique cotés	Maximum de points
	<p>Méthode de notation</p> <p>L'offrant recevra jusqu'à vingt-cinq (25) points s'il démontre clairement l'expérience de la ressource proposée, de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> I. de 5 301 à 6 360 heures d'enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des apprenants adultes – 5 points; II. de 6 361 à 7 420 heures d'enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des apprenants adultes – 10 points; III. de 7 421 à 8 480 heures d'enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des apprenants adultes – 15 points; IV. de 8 481 à 9 540 heures d'enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des apprenants adultes – 20 points; V. 9 540 heures ou plus d'enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des apprenants adultes – 25 points. <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>L'offrant devrait démontrer qu'il possède l'expérience requise en remplissant l'annexe B de la partie 7 — Projet d'enseignement/modèle de référence client pour chaque projet d'enseignement qui lui permet de satisfaire aux critères d'évaluation technique cotés indiqués ci-dessus.</p> <p>Note à l'offrant</p> <p>L'offre devrait inclure l'information suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. nombre d'heures d'enseignements accumulées; b. langue et niveau enseignés; c. nom du programme ou des programmes* utilisés; d. un curriculum vitae à jour de la personne proposée. <p>*Si le programme est utilisé par un établissement d'enseignement postsecondaire canadien reconnu, l'offrant doit indiquer le nom de l'établissement.</p> <p>Si l'offrant propose plusieurs ressources enseignantes principales, chacune d'entre elles sera évaluée, et la somme des points obtenus sera divisée par le nombre de ressources enseignantes principales proposées.</p>	<p>25</p>

**TABEAU C — CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE COTÉS — RESSOURCE ENSEIGNANTE
SUBSTITUT**

n°	Critères d'évaluation technique cotés	Maximum de points
C2	<p>Expérience de l'enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des adultes</p> <p>La ressources enseignantes substitués proposée devrait avoir plus de cinq (5) ans d'expérience en enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des apprenants adultes de niveau débutant, intermédiaire et avancé, au moyen d'au moins un des programmes de l'EFPC ou de tout autre programme de formation linguistique en anglais et/ou en français.</p> <p>Méthode de notation</p> <p>L'offrant recevra jusqu'à vingt-cinq (25) points s'il démontre clairement l'expérience de la ressource proposée, de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> I. de 5301 à 6 360 heures d'enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des apprenants adultes – 5 points; II. de 6 361 à 7 420 heures d'enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des apprenants adultes – 10 points; III. de 7 421 à 8 480 heures d'enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des apprenants adultes – 15 points; IV. de 8 481 à 9 540 heures d'enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des apprenants adultes – 20 points; V. 9 540 heures ou plus d'enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des apprenants adultes – 25 points. <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>L'offrant devrait démontrer qu'il possède l'expérience requise en remplissant l'annexe B de la partie 7 — Projet d'enseignement/modèle de référence client pour chaque projet d'enseignement qui lui permet de satisfaire aux critères d'évaluation technique cotés indiqués ci-dessus.</p> <p>Note à l'offrant</p> <p>L'offre devrait inclure l'information suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. nombre d'heures d'enseignement accumulées; b. langue et niveau enseignés; c. nom du programme ou des programmes* utilisés; d. un curriculum vitae à jour de la personne proposée. <p>*Si le programme est utilisé par un établissement d'enseignement postsecondaire canadien reconnu, l'offrant doit indiquer le nom de l'établissement.</p>	25

n°	Critères d'évaluation technique cotés	Maximum de points
	Si l'offrant propose (2) deux ressources enseignantes substituts, chacune d'entre elles sera évaluée, et la somme des points obtenus sera divisée en (2) deux.	

TABLEAU D — ÉVALUATION TECHNIQUE COTÉE DE L'OFFRANT

C3	<p>L'offrant devrait décrire clairement l'approche et la méthode des ressources enseignantes principales et substituts proposées en ce qui a trait à la préparation des cours/classes et à l'enseignement de l'anglais et/ou du français comme langue seconde à des apprenants adultes de niveaux débutant, intermédiaire et avancé.</p> <p>Exigence relative à la présentation</p> <p>L'offrant devrait inclure les renseignements suivants :</p> <p>a) décrire la préparation des cours/classes pour chaque type de formation (c.-à-d. : niveaux A, B et C) en anglais et/ou en français comme langue seconde à des apprenants adultes;</p> <p>b) décrire au moins quatre (4) méthodes proactives pertinentes mises en œuvre par l'offrant pour surveiller la préparation des cours et veiller à ce que les ressources enseignantes principales et/ou substituts assignées se conforment aux approches proposées.</p> <p>Méthode de notation</p> <p>L'offrant recevra jusqu'à cinquante (50) points s'il démontre clairement l'approche et la méthode utilisées pour préparer les cours et les classes, de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50 points : la description de l'approche et de la méthode satisfait clairement et totalement aux critères, elle fournit tous les renseignements demandés, avec suffisamment de détails, et elle comprend une liste claire et exhaustive des activités ainsi que des idées exceptionnelles ou des perspectives uniques. • 37,5 points : la description de l'approche et de la méthode fournit la plupart des renseignements demandés, elle satisfait aux critères, mais n'est pas suffisamment détaillée ou comprend une liste imprécise ou incomplète des activités. La description peut présenter des lacunes mineures en matière de clarté ou d'exhaustivité. • 25 points : la description de l'approche et de la méthode fournit certains des renseignements demandés, mais elle n'est pas suffisamment détaillée et comprend une liste imprécise ou incomplète des activités; la réponse traite quelque peu des critères et contient d'importantes lacunes. • 0 point : la description de l'approche et de la méthode ne concerne aucunement l'exigence; aucune réponse ou les renseignements fournis ne sont pas pertinents ou ne permettent pas de procéder à l'évaluation. 	50
C4	<p>Installations</p> <p>L'installation proposée par l'offrant est dotée d'un stationnement qui est situé tout au plus à 0,50 km de distance, et ce stationnement est payant ou non.</p>	10

	<p>Exigence relative à la présentation</p> <p>La soumission doit comprendre les renseignements suivants pour chaque installation proposée :</p> <ul style="list-style-type: none">I. l'adresse du ou des stationnements indiqués;II. la distance ou les distances entre le ou les stationnements et l'installation proposée;III. les frais d'utilisation du stationnement, le cas échéant. <p>Méthode de notation</p> <p>Les points seront attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">a) stationnement gratuit – 10 points;b) stationnement payant – 5 points;c) aucun stationnement disponible – 0 point. <p>Note à l'offrant</p> <p>Si l'offrant a plus d'une installation, chacune d'entre elles sera évaluée, et la somme des points obtenus sera divisée par le nombre d'installations.</p> <p>Il est entendu et convenu par l'offrant qu'EC peut inspecter les installations de l'offrant en tout temps et sans préavis.</p>	
NOMBRE MAXIMUM DE POINTS DISPONIBLES = 110 POINTS		
NOTE DE PASSAGE MINIMALE GÉNÉRALE DE 70 % = 77 POINTS		